

Les professionnels intervenant au domicile

Objectif

Définir le cadre et l'organisation des professionnels de santé.

Préambule :

De nombreux professionnels de santé peuvent intervenir au domicile. Ils existent de nombreux services et professionnels à contacter, chacun ayant des objectifs différents selon les besoins des personnes à aider. Il convient de découvrir ces différents professionnels et structures.

Le médecin traitant

Votre médecin traitant est le premier à consulter pour qu'il vous guide dans les démarches d'accompagnement de soins de votre proche malade en vous redirigeant vers les professionnels qui seront en mesure de prendre en charge la maladie détectée, tels que les neurologues, psychiatres, neuropsychiatres, gériatres.

Le médecin traitant assure le suivi médical habituel dont a besoin son patient. Il met en place un suivi médical personnalisé, et dirige son patient vers un médecin spécialiste en cas de nécessité. Il tient à jour le dossier médical du patient, coordonne le parcours de soins de son patient et centralise les avis des autres professionnels de santé.

Le neurologue est consulté le plus souvent sur l'avis du médecin traitant. Il s'intéresse à des domaines sensibles tels que le système nerveux central (cerveau et moelle épinière) ou périphérique. La plupart du temps, il détecte si les troubles (perte de mémoire, de repères, de langage, de sens...) sont susceptibles d'être liés ou pas à un problème neurologique sérieux.

L'infirmière libérale (IDEL)

L'infirmière libérale est avant tout une infirmière diplômée d'état, avec une expérience professionnelle significative en établissement de soins. Elle réalise les mêmes soins qu'une infirmière hospitalière mais à domicile. L'infirmière libérale effectue des soins relevant de son rôle propre, mais doit aussi pouvoir poser un diagnostic infirmier ou encore participer au dépistage, à la prévention et à l'éducation à la Santé.

Les soins peuvent être dispensés sur prescription médicale ou en présence d'un médecin prescripteur. Le rôle de l'infirmière libérale dans les soins à domicile est donc pluridisciplinaire de façon à prendre en charge le patient dans sa globalité. Par ailleurs, il est important de pointer le rôle de pilier de l'infirmière libérale dans la coordination des soins médicaux, et notamment avec les autres professionnels de santé.

Elle travaille en partenariat avec le médecin et prodigue des soins prescrits par une ordonnance. On distingue 3 catégories de soins : les soins courants (injections, pansements, prélèvements sanguins, perfusions, lavage, préparation de pilulier, aide à la toilette), les soins spécifiques (utilisation de cathéters pour les prélèvements et injections, prise en charge à domicile de patients diabétiques), les soins de surveillance (surveillance médicale, mise en place d'une aide et d'une prise en charge personnalisée).

Elle intervient sur des tranches horaires assez large pouvant aller de très bonne heure le matin et tard le soir. Elle peut aussi être amenée à collaborer avec des aides-soignants dans le cadre d'un SSIAD, dont elle peut-être le coordinateur des soins.

Les autres professionnels de soins

- Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Psychomotricien

Le kinésithérapeute traite les troubles de la marche et de l'équilibre dont souffrent les patients.

Aux stades léger et modéré de la maladie, il aide le malade à entretenir la marche et intervient pour limiter l'engourdissement des articulations.

Lorsque le patient ne peut plus se déplacer, le kinésithérapeute agit pour éviter la rétractation des tendons. Il exerce sur prescription médicale.

L'ergothérapeute propose des exercices de rééducation afin de préserver au maximum l'autonomie du patient.

Il joue un rôle d'interface entre le patient et son environnement. Il peut l'aider en termes d'aménagement du mobilier, d'habillage, d'hygiène ou encore d'alimentation.

Il propose des solutions techniques (activités utilitaires, créatives, récréatives) empruntées aux métiers manuels et aux gestes de la vie quotidienne et professionnelle.

L'orthophoniste peut intervenir lors des tests neuropsychologiques effectués en consultations mémoire.

Mais son rôle est essentiellement de proposer une prise en charge des troubles du langage, observés chez les patients atteints de la maladie Alzheimer.

Au cours de séances, il aide le malade à conserver ses capacités résiduelles de communication.

Il agit ainsi aux stades légers et modérés de la maladie. Un partenariat avec la famille est indispensable afin de proposer des exercices qui suivent l'évolution de la maladie.

Il exerce sur prescription médicale.

L'orthoptiste est un professionnel de santé qui assure des actes de rééducation et de réadaptation de la fonction visuelle, qui participe à des actions de dépistage des troubles visuels et pratique des examens complémentaires nécessaires à l'exploration de la vision.

Pour tous les âges de la vie, du nourrisson à la personne âgée, par ses conseils et ses informations, il contribue à la prévention et à l'éducation sanitaire des patients. L'orthoptiste, quel que soit son mode d'installation, peut se rendre au domicile du patient, dans les crèches, les haltes-garderies, les écoles, les maisons de retraite.

Il exerce sur ordonnance médicale ou dans le cadre d'un protocole organisationnel sous l'égide de l'ophtalmologiste.

Le psychomotricien vise à rééduquer les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle.

Le psychomotricien fonde son intervention sur le mouvement, l'action, la communication verbale et non verbale et les émotions.

Il exerce sur prescription médicale.

Le psychologue intervient en termes de repérage, d'écoute et d'accompagnement social, émotionnel et relationnel.

Il existe plusieurs typologies de psychologues : psychanalyste, psychologue clinicien, psychologue médiateur...

Ils font passer les tests neuropsychologiques qui permettent de diagnostiquer les patients et participent également à la rééducation et à la réhabilitation cognitive dans le cadre d'une prise en charge sur le long cours.

Les psychologues proposent de soutenir les patients face à l'annonce du diagnostic et dans l'acceptation de la maladie.

Ils accompagnent également l'entourage du patient de façon individuelle ou par l'intermédiaire de groupes de paroles.

Autres professionnels :

Le sophrologue intervient auprès d'individus ou de groupes à domicile ou à son cabinet.

Il permet aux personnes, qui s'adressent à lui, d'avoir conscience et de maîtriser les facteurs qui interviennent dans la relation à ce qu'elles vivent, parfois face à une difficulté de vie, mais aussi quand tout va bien dans un but d'épanouissement personnel ou d'efficacité.

Lors de la séance avec une personne, le sophrologue va s'intéresser à sa façon actuelle de vivre les choses, ce qu'elle ressent, ce qu'elle se dit, ce qu'elle fait, ce qu'elle souhaite.

Le sophrologue a un rôle de guide, de pédagogue. Il enseigne à ses clients (en bonne santé ou malades) des méthodes qu'ils reproduiront chez eux. La sophrologie est une pédagogie qui permet aux personnes de progresser à leur rythme, de prendre leur place. Le sophrologue est un passeur, un accompagnant, et non pas un conseiller.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Un SSIAD est dirigé par une infirmière qui encadre une équipe d'aides-soignants. Ils interviennent auprès des personnes âgées ou handicapées, au domicile, sur prescription médicale. Le coût est assumé par l'assurance maladie.

Ils ont pour mission d'assurer des soins infirmiers en toute autonomie ou sur prescription médicale : préparation du pilulier, injection, pansement... Les interventions sont programmées en général le matin et le soir, sans respect d'un horaire précis puisqu'ils peuvent avoir à gérer des urgences qui les mobilisent et créent des retards dans l'horaire d'arrivée au domicile.

Les SSIAD sont financés par l'Agence Régionale de Santé et sont sectorisés. Il convient de se renseigner pour savoir si sa commune d'habitation entre dans le champ d'intervention d'un SSIAD.

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie, visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne en matière d'hygiène et de confort. Il participe également à la réalisation de soins techniques en collaboration et sous la responsabilité d'une infirmière.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins de la vie quotidienne.

L'aide-soignant(e) accompagne la personne dans les activités de sa vie quotidienne et contribue à son bien-être.

Les équipes spécialisées Alzheimer (ESA)

Souvent rattachés à un SSIAD, mais pas seulement, les ESA accompagnent les personnes malades Alzheimer vivant à domicile et aident leurs proches. L'objectif des interventions est de leur permettre de rester vivre le plus longtemps à domicile. Ces interventions se font sur prescription médicale. Elles se déroulent durant 12 à 15 séances réparties sur 3 mois.

Les équipes spécialisées Alzheimer sont composées de professionnels formés à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie Alzheimer :

- Psychomotriciens (voir le chapitre sur les professionnels de soins),
- Ergothérapeutes, (voir le chapitre sur les professionnels de soins),
- Assistants de soins en gérontologie : les assistants de soins en gérontologie sont des aides-soignants ou des AMP (aides médico-psychologiques) qui ont suivi une formation spéciale pour accompagner des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou de maladies apparentées

Un infirmier coordinateur, un psychomotricien ou un ergothérapeute encadre l'équipe.

L'accompagnement des équipes spécialisées Alzheimer (ESA) s'adresse aux **personnes diagnostiquées au début de la maladie**, à un stade léger et modéré. La maladie doit avoir une répercussion sur la vie quotidienne de la personne malade et de ses proches.

Les interventions des équipes spécialisées Alzheimer ont pour objectif de permettre aux personnes de rester vivre le plus longtemps à domicile. Les interventions vont ainsi :

- aider les personnes malades à maintenir leur autonomie en stimulant leurs capacités,
- aider les personnes malades à diminuer les éventuels troubles du comportement,
- encourager et soutenir les proches de la personne.

Un ergothérapeute ou un psychomotricien vient à domicile faire l'évaluation des capacités de la personne à accomplir les activités de la vie quotidienne.

En fonction de l'évaluation, le professionnel fixe un ou deux objectifs. Par exemple : s'habiller seul, faire à manger... Il conçoit ensuite un programme s'appuyant sur les capacités restantes de la personne pour l'aider à accomplir à nouveau ces activités et retrouver plaisir à les faire. Ce programme comprend également un volet d'éducation thérapeutique des aidants avec leur sensibilisation, leur accompagnement et du conseil.

Les assistants de soins en gérontologie prennent ensuite le relais. Ils interviennent à domicile en suivant le programme conçu par l'ergothérapeute ou le psychomotricien.

A la fin des séances, l'ergothérapeute ou le psychomotricien fait un bilan des activités réalisées. Ce bilan est transmis au médecin qui a prescrit l'intervention d'une équipe spécialisée Alzheimer.

Pour bénéficier de l'intervention d'une équipe spécialisée Alzheimer, il est nécessaire d'avoir **une prescription médicale**. Cette prescription médicale peut être délivrée par le médecin traitant ou bien par un médecin spécialiste d'un cabinet libéral ou d'une consultation mémoire.

Il est possible de bénéficier de 12 à 15 séances au maximum réparties sur une durée de 3 mois durant une année. Au bout d'un an, il est possible de renouveler la prescription.

Les équipes spécialisées Alzheimer sont rattachées à des SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).

Pour trouver un SSIAD possédant une équipe spécialisée Alzheimer près de chez vous, consultez [l'annuaire des SSIAD du portail](#). Vous avez la possibilité de sélectionner le critère « équipe spécialisée Alzheimer » dans les filtres permettant d'affiner votre recherche de SSIAD.

Le coût des interventions de l'équipe spécialisée Alzheimer est intégralement pris en charge par l'Assurance maladie.

L'HAD – Hospitalisation À Domicile

L'HAD permet à la personne malade d'être à son domicile tout en bénéficiant d'une équipe de professionnels dédiée à la réalisation de soins techniques.

Le Centre médico-psychiatrique (CMP) et le Centre Médico Psychologiques pour Personnes Agées (CMPPA)

Le CMP est la structure de soins pivot des secteurs de psychiatrie. Il assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées (CATTP, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique, foyers...). Une équipe pluridisciplinaire assure la coordination des soins psychiatriques pour la population du secteur. Il existe des CMP pour adultes et des CMP pour enfants et adolescents.

Les Centres Médico Psychologiques sont « le pilier de l'offre publique de soins psychiatriques » en France à l'heure actuelle. Ils sont le fruit d'un long processus initié dans les années 60 du siècle dernier qui prônait la création de structures de soins publiques et ambulatoires de proximité qui permettent de couvrir tous les besoins en santé mentale sur tous les secteurs du territoire français.

Les CMP sont donc des établissements publics (en général) et pluridisciplinaires où vont travailler conjointement des psychiatres, des psychologues, des infirmières, des assistants sociaux et autres intervenants de santé mentale. Les CMP doivent couvrir l'ensemble des soins et des besoins extrahospitaliers des secteurs psychiatriques. Ils sont des lieux de soins médico socio psychologiques variés et sans frais pour les patients.

À l'heure actuelle, on ne recourt en psychiatrie à l'hospitalisation que pour les situations aiguës et d'urgence. Les CMP ont donc la charge de couvrir et de coordonner tous les soins psychiatriques extrahospitaliers. Ce sont des unités d'accueil où l'on peut rencontrer tous les jours ouvrables de la semaine des spécialistes qui vont assurer des consultations spécifiques et/ou une prise en charge régulière. La prévention, le diagnostic et le soin à domicile ou dans des institutions médico-sociales (qui peuvent héberger des personnes souffrant d'affections psychiatriques) font également partie des compétences attribuées au CMP.

Il existe des Centre Médico Psychologiques pour adultes et des CMP qui sont spécialisés dans l'accueil des enfants et des adolescents. D'autres CMP, plus rares, travailleront plus spécifiquement dans la prise en charge des personnes âgées. Ce sont les CMPPA (Centre Médico Psychologiques pour Personnes Agées). Comme dans tous les CMP, des équipes pluridisciplinaires dispenseront des actions de diagnostic, de prévention et de soins médicopsychologiques soit à domicile soit dans des structures comme les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Pour finir sur ce chapitre, il est à noter que la télémédecine se développe de plus en plus et qu'il est possible de bénéficier d'une consultation en ligne. Pour plus de renseignement, consultez les sites spécialisés.

QCM

| Question | Option de réponse | Bonne réponse |
|---|---|-------------------------------------|
| Que signifie le terme de IDEL ? | 1)Institut des études libérales 2)Infirmier diplômé d'état libéral 3)Infirmier d'état libéral | La bonne réponse est : 2 |
| L'orthoptiste assure des actes de <u>rééducation et de réadaptation de la fonction auditive</u> | <ul style="list-style-type: none"> ●Vrai ●Faux | La bonne réponse : Faux |
| Les professionnels d'un SSIAD interviennent sur prescription médicale délivrée par | 1)Le pharmacien 2)Le médecin conseil de la sécurité sociale 3)Le médecin généraliste 4)Le médecin spécialiste 5)Le médecin hospitalier | Les bonnes réponses sont : 3-4-5 |
| L'hospitalisation à domicile signifie | 1)Qu'une équipe de professionnels de santé et des soins se déplacent au domicile 2)Qu'une infirmière intervient pour des soins à domicile 3)Qu'une équipe de professionnels intervient pour accompagner les aidants | La bonne réponse est : 1 |
| Une équipe ESA travaille avec | 1)Un aide-soignant 2)Un psychologue 3)Un aide à domicile 4)Un ergothérapeute 5)Un aide-médoco-psychologique 6)Un assistant de soin en gérontologie | La bonne réponse est : 4-6 |
| L'équipe ESA permet de bénéficier de 12 à 18 séances au maximum réparties sur une durée de 4 mois durant une année. | <ul style="list-style-type: none"> ●Vrai ●Faux | La bonne réponse est : Faux |

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| Le CMP est la structure de soins de proximité du secteur de psychiatrie | <ul style="list-style-type: none"> •Vrai •Faux | La réponse est : Vrai |
| Quel est le rôle de l'ergothérapeute au domicile ? | <ol style="list-style-type: none"> 1)Il est architecte d'intérieur 2)Il aménage les espaces 3)Il propose des solutions techniques 4)Il répare le matériel cassé 5)Il est cuisinier | Les bonnes réponses sont : 2-3 |

En date du 11 Mars 2020